

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE LA PAGE FACEBOOK « VILLE DE MILLAU »

La page Facebook de la Ville de Millau est ouverte à tous, à condition de respecter certaines règles élémentaires de courtoisie et de respect de chacun. Cette chartre a été élaborée afin que cette page puisse être un lieu d'échange convivial et respectueux. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un cadre autour duquel nous pourrions tous échanger.

### **Quelques règles pour bien échanger**

- 1.** Éviter les commentaires ou contenus répétitifs, les contributions superflues, ou hors sujet, ainsi que le langage "SMS" et les majuscules (qui rendent un commentaire moins lisible).
- 2.** S'exprimer poliment : les commentaires à caractère raciste, xénophobe, injurieux, pornographique ou sexistes et les incitations à la haine ou à la violence sont bannis. S'il est possible d'exprimer ses idées, les insultes personnelles entre participants et les plaisanteries de mauvais goût n'apportent rien au débat et peuvent heurter les autres internautes.
- 3.** Éviter tout message contraire aux droits d'auteur, au droit à l'image, au respect de la vie privée, et à l'honneur des personnes physiques et morales dont il est fait mention sur la page « Ville de Millau ». L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples ne sont pas tolérées.
- 4.** Interdiction de publicité et le prosélytisme : en aucun cas il n'est possible de mettre en avant un produit, une marque, un parti politique ou une religion. Si vous estimez qu'un événement ou une information devrait être partagé sur la page, il est possible d'envoyer un message par messagerie privée Facebook ou à l'adresse suivant : [communication@millau.fr](mailto:communication@millau.fr)

**Nous vous rappelons que la diffusion d'un commentaire sur Facebook devient équivalente à une prise de parole publique.**

Chacun peut à tout moment, si un commentaire ne respecte pas cette chartre ou porte atteinte à ses droits, le signaler au modérateur par message Facebook. Une réponse lui sera apportée le plus rapidement possible.

L'infraction d'une des règles précédentes fera l'objet d'un avertissement par messagerie privée et un retrait de l'objet de l'infraction, ainsi que d'un signalement au service. En cas de récidive, l'accès à la page et la possibilité d'interagir sera définitivement interdit.